

Pour :

<http://www.radio-silence.org/>

Chroniques reprises, ou citées, aux liens suivants :

- <http://www.midiassurancesconseils.com/Lepilori>
- <http://www.cncombattants.org>
- <http://www.francisrichard.net/>
- <http://www.echodufrioul.eu>
- <http://wwwhttp://yvesdaoudal.hautetfort.com/>
- <http://soleil151.free.fr/reconquete/>
- etc...

CHRONIQUE ECONOMIQUE « FINANCES – VERITES » N°141

ERRARE HUMANUM EST, PERSEVERARE DIABOLICUM

LOI D'A.D.L. MARTIN D. DE M. **BASEE SUR CELLE DE POL GARGAM**

valant

INCIPIIT PERMANENT :

1) **L'ECONOMIE GENERALE** EST L'ENSEMBLE DES ECHANGES DE TRAVAIL, BIENS ET SERVICES ENTRE PERSONNES PHYSIQUES ET/OU MORALES,

2) **L'ECONOMIE FINANCIERE** EST L'ENSEMBLE DES ECHANGES DE CAPITAUX ENTRE PERSONNES PHYSIQUES ET/OU MORALES, EXPRIMES EN BIENS OU EN MONNAIES, LESQUELS PEUVENT, OU NON, CONSTITUER LES CONTREPARTIES DES ECHANGES DE L'ECONOMIE GENERALE,

3) **L'ECONOMIE MONETAIRE** EST L'ENSEMBLE DES FLUX DE MONNAIES EMISES OU DETRUITES, CONSTITUANT, OU NON, LES CONTREPARTIES DES ECHANGES GENERAUX OU FINANCIERS, ET POSSEDANT OBLIGATOIREMENT LES QUALITES MONETAIRES REQUISES : D'IDENTITE RIGOUREUSE, D'INALTERABILITE A L'INFINI, DE FRACTIONNABILITE ET DE FONGIBILITE. LA MONNAIE EST TOUJOURS CONCRETE SANS PREJUDGER DE SES REPRESENTATIONS ABSTRAITES, ALORS TOUJOURS CONVERTIBLES A 100%.

POSTULAT : TOUTE CONFUSION ENTRE UNE ECONOMIE ET LES DEUX AUTRES ABOLIT TOUTE VALIDITE AU RAISONNEMENT EXPOSE DE N'IMPORTE QUI, N'IMPORTE OU ET N'IMPORTE QUAND. C'EST LA RAISON DES TROIS PARTIES TOUJOURS DISTINCTES DE CETTE CHRONIQUE.

Mercredi 18 Février 2015

**Madame,
Mademoiselle,
Monsieur,**

Ces trois dernières semaines n'ont pas contredit le moins du monde les diagnostics précédents. Aucun signe notable d'une quelconque remise en cause de l'ordre établi par la terreur administrative socialo-maçonnique. La grande masse reste inerte et se complait dans le cocon tissé par les plus de cent textes législatifs et réglementaires publiés quotidiennement au Journal Officiel de la République Française (JORF). Total : plus de 30 millions de mots dans plus de 450.000 articles codifiés ou non. Même l'observatoire de la législation sur le site legifrance.fr a été muselé ! L'Académie française elle-même se laisse asservir progressivement... Plus aucune Institution ne remplit pleinement son rôle.

Je suis obligé de constater que, désormais, les Chrysalides encoconnées ne sont même plus appelées à devenir "papillons". La métamorphose semble devenue impossible à force d'être interdite. La "mentalité fonctionnaire" a produit ces larves inhibées, nanifiées, infantilisées, et pour finir : dépravées, en voie de pourrissement généralisé. L'incommunicabilité avec, à la clef, la guerre civile a été installée. C'est à peine 10% qui veulent encore briser le cocon et s'envoler librement, simplement, sans haine pour personne... Leur désir de vivre libre est immédiatement assommé par la force policière totalitaire à la botte de la Secte Noire, sans cesse renforcée.

Mon titre d'aujourd'hui ne peut donc qu'être :

« LE PRIX DU CENTRALISME BUREAUCRATIQUE !... »

Lien direct vers mon blog : <http://serviteurdubienpublic.blogspot.fr>

1) Dans l'ACTUALITE ECONOMIQUE GENERALE : ECO 1 :

« LE PRIX EN-DEDANS L'ECONOMIE GENERALE (1) !... »

La France est un Pays connu dans le monde entier depuis bientôt un siècle pour interdire aux résidents de travailler librement, et ceci en violation du "Droit Fondamental" du régime politique imposé par la force totalitaire depuis 1848 au moins. En effet, la Constitution affirme dans son Préambule de 1946, validé dans celui de 1958 : **"Chacun a le devoir de travailler et le droit d'obtenir un emploi. Nul ne peut être lésé, dans son travail ou son emploi, en raison de ses origines, de ses opinions ou de ses croyances"**. Or, une loi de la III^{ème} République, toujours maintenue en vigueur en 2015, datant du 13 Juillet 1906, prétend **interdire aux employeurs "d'occuper plus de six jours par semaine un même salarié"**. Il s'agit-là d'une violation évidente de la Constitution. Car le salarié, ou le "non salarié", le fonctionnaire, le commerçant, **absolument tout le monde, quel que soit son statut professionnel**, a donc le **"devoir de travailler"** et, en contrepartie le **"droit de ne pas être lésé" dans son travail** ! Appliqué à la lettre comme dans son esprit, la Constitution interdit toutes les lois, ou les règlements comme aussi les Prélèvements dits "obligatoires", sur... le travail ! Il y a d'ailleurs un principe de droit très ancien qui affirme : "D'abord, ne pas nuire" ! Ce qui dérange l'État républicain, lequel préfère donc appliquer une loi illégale et illégitime afin de satisfaire l'hypocrisie des fainéants et des nuls qui s'exprime clairement dans leurs revendications à faire disparaître tous ceux qui travaillent plus et mieux qu'eux.

Le Préfet des landes, ès qualité de "Commissaire de la république" confirmée par DE GAULLE en 1968, a ordonné l'arrestation et la mise en GARDE à VUE du Boulanger CAZENAVE de St-PAUL Lès DAX pour violation de son arrêté préfectoral qui prétend interdire l'ouverture des boulangeries sept jours sur sept (7/7). Un concert des nuls sous la direction du "Chef d'orchestre" Jean-Pierre CROUZET, ès qualité de président de la Confédération Nationale de la Boulangerie-Pâtisserie, ouvre son opérette par cette affirmation péremptoire : **"L'ouverture 7/7 nuirait gravement à notre fonctionnement et donc à la pérennité de nos exploitations"**. Il poursuit d'ailleurs tout ce qu'il appelle les : **"points chauds, dépôts de pain qualifiés de sauvages et, bien sûr, la... grande distribution"**. Il lance alors la percussion : **"Pour un emploi créé dans la grande distribution, ce serait trois emplois détruits dans nos entreprises, soit 16.000 emplois en France"**. PAN ! PAN ! PAN ! PAN ! La cible des employés des petits commerces se déclare touchée dans sa sécurité de l'emploi, déjà chez les concurrents du boulanger incriminé, dans la même localité...

En fait, il n'est que trop visible qu'une transposition est opérée dans le but de détourner la Loi de 1906. Le boulanger accusé, incriminé, poursuivi par les fonctionnaires complaisants aux sons de l'orchestre syndical, respecte la Loi : il accepte depuis déjà trois ans et demi la règle du jeu et même au-delà puisque tous ses employés bénéficient, à leur demande bien légitime, de deux jours de repos hebdomadaires ! Cette loi n'interdit pas l'ouverture de son commerce de boulangerie-pâtisserie-glaçier-chocolatier-confiseur-sandwicherie 7/7 ! NON, il s'agit d'un simple arrêté réglementaire préfectoral imposant un jour de fermeture hebdomadaire, n'importe lequel d'ailleurs, à la seule discrétion du Préfet des Landes ! Lequel obéit au Gouvernement et à la Confédération syndicale au mépris de la Constitution et du droit fondamental. Il s'agit, en effet, d'un renversement complet des rôles : le boulanger travaillerait trop, selon les adeptes de ce syndicat professionnel, au point de provoquer une émulation que la loi illégale de 1906 interdit de suivre à tous ceux qui n'auraient qu'un employé et ne pourraient donc pas respecter le fameux "jour de repos" s'ils ouvraient 7/7 ? C'est faux. Cette loi n'interdit pas au "patron" de travailler 7/7 ! Le détournement de celle-ci par une argumentation fallacieuse est patent ! Le comble de la mauvaise foi arrive ensuite avec cette affirmation larmoyante du "président du syndicat" : **"nous sommes attachés à ces arrêtés préfectoraux, qui déterminent les jours de fermetures de nos boulangeries"**. Comme on le comprend...

Conclusion d'ECO 1 : Bref, c'est la perte de liberté du travail à seule fin de satisfaire la sclérose française qui tire tout le monde vers le bas, au détriment de la libre concurrence qui stimule et élève tout le monde vers le haut. La complaisance étatique républicaine avec les arguments fallacieux flatte les lâches, les nuls et les fainéants en violant ouvertement le DROIT FONDAMENTAL. En effet, comme je l'ai déjà souligné ici maintes fois, nul n'a le droit de léser le travail de quelqu'un. Or le Préfet veut léser le chiffre d'affaire de cette entreprise, au mépris des revenus de l'entrepreneur et, au bout, de la stabilité des 22 emplois qu'il a généré ! Mais on apprend le fin du fin : Monsieur CAZENAVE, artisan et créateur de produits et de richesse, **uniquement en satisfaisant ses clients**, vient, en 2014, de recevoir le "Prix de la meilleure baguette de France" au premier

"MASTER national de la baguette de tradition française" ! En fait, la complaisance du Préfet et de ses gendarmes apparaît encore plus dégoûtante, puisqu'au service de la jalousie multiséculaire en France des masses désinformées et intoxiquées de propagande communiste depuis 1848 contre ceux des Français qui travaillent et qui réussissent. Un de nos "Ministres" n'a-t-il pas déclaré il y a quelques mois, que les Français travailleurs et créateurs devaient aller réussir à l'étranger !? En attendant, pour quelques temps encore, cet artisan continue de se battre pour lui-même, pour ses employés et ses clients, contre tout le "système" vérolé, sclérosé, ligué contre lui. Il est à craindre que la fermeture de son établissement ne vienne, dans quelques mois ou années, couronner les efforts des nuls. La LIBERTE, en France, est morte.

LMDM

1) Sources : Legifrance.fr ; Latribune.fr ; Lecontrarien.com ; une émission de télé et SUD-OUEST papier.

2) Dans l'ACTUALITE ECONOMIQUE FINANCIERE : ECO 2 :

« LE PRIX FINANCIER EN-DEDANS LE PORTE-RIEN (2) !... »

L'EDF vient de confirmer par la voix de son PDG Jean-Bernard LEVY une hausse de son bénéfice net de 5,2% en 2014 sur 2013, au-dessus des attentes des analystes, mais attention : "grâce à un rattrapage tarifaire". La bonne performance des énergies renouvelables invoquée ne paraît pas si significative que cela avec 14,4% de l'électricité produite selon la dernière facture en date. Quant à l'éolien, on sait qu'il s'agit d'une escroquerie prouvée, d'ailleurs dissimulée dans 0,3% très vagues...

Malgré ces bons résultats, le PDG nouvellement nommé depuis Novembre dernier 2014, semble s'inquiéter du fait qu'il vendrait son courant au-dessous de son prix de revient, et réclame au Gouvernement : "des augmentations régulières (NDLR: en plus !) des tarifs appliqués aux consommateurs". Comme vous voyez, malgré ce qui est écrit sur les factures et dans mon espace-clients sur le site d'EDF, je ne suis plus "client" mais simple "consommateur" pour Monsieur LEVY... C'est tout comme "administré" pour le maire, ou encore "Citoyen" pour le Président de cette pseudo République ! Ils ont d'ailleurs tous raison puisque je suis placé sous leur tutelle par leur régime et leurs "lois" qui m'interdisent de discuter le prix qu'ils m'imposent ensemble, complices dans leur forfait.

Dans son optique et sous sa direction : "EDF doit se développer là où il y a des possibilités de croissance et des parts de marchés à gagner... en Europe, en Chine", bref aux antipodes s'il le faut ! Bien sûr aux frais des résidents français en France, captifs DE FACTO, et sous la tutelle de l'État républicain, complice de l'Oligarchie dont M. LEVY est un éminent représentant.

Conclusion d'ECO 2 : Puisque ces saletés de "consommateurs" français consomment moins à chaque augmentation des tarifs réglementés et imposés, alors c'est le prix des choses, ici du KWh/h TTC qui augmente proportionnellement aux privations de chauffage et d'éclairage que doivent s'imposer, ceux qui n'ont plus le droit d'être des clients, pleins et entiers. EDF l'a d'ailleurs déclaré déjà : cette pseudo entreprise ne saurait admettre une baisse de son chiffre d'affaires en valeur. Pendant ce temps, les retraités et même aussi les actifs qui travaillent pour toujours moins, net des prélèvements "obligatoires", devraient, selon M. LEVY, payer toujours plus ! La LIBERTE déjà combattue par le Gouvernement en-dedans l'économie générale, est encore réduite en-dedans le porte-monnaie. C'est un véritable pressoir à LIBERTE qu'actionne le Gouvernement, complice des grands groupes et de leurs intérêts financiers. Et il serre, serre.... C'est pas grave : s'il le faut, je résilierai mon abonnement et installerai des hydro générateurs sur mes ruisseaux du moulin. Je pourrai alors, moi aussi, vendre mon excédent possible de courant électrique aux voisins, et moins cher que celui d'EDF. Et je me retrouverai en GAV comme le Boulanger, moi du chef de mon crime à refuser le statut d'asservi à l'EDF...

LMDM

2) Sources : Latribune.fr ; Lemonde.fr .

3) Dans l'ACTUALITE ECONOMIQUE MONETAIRE : ECO 3 :

« LE PRIX MONETAIRE : L'HYPER INFLATION SPOLIATRICE !... »

Comme je n'ai pas le droit de travailler selon les lois et règlements du régime politique oppresseur pour gagner de quoi payer mes factures,

Comme je n'ai pas la possibilité de discuter le prix de ces factures et ne peut que renoncer à consommer dans les règles du régime politique oppresseur... si je veux diminuer mes dépenses,

Le Gouvernement dénonce cette "résistance" comme illégale, et... me fout en GAV aux bons soins de sa police politique, sous apparence commune.

Comme je continue de résister sans que le Gouvernement, d'ailleurs, ne comprenne comment, alors il décrète l'hyperinflation monétaire pour continuer à vivre, lui, comme si de rien n'était, comme si je ne résistais pas, comme si je consommais ce que, selon lui, je DOIS CONSOMMER. Le moyen : dévaluer la monnaie de six fois sa valeur en 5 ans de 2014 à 2019 comme je vous l'ai déjà exposé. C'est SA LOI, dite de programmation, de... SES finances !

Conclusion d'ECO 3 : Outre la perte de la LIBERTE par l'emploi obligatoire de la fausse monnaie, émise sans aucun contrôle et imposée de force par la banque Centrale de l'État, succursale de l'éloignée Banque Centrale des États à FRANCFORT, le Gouvernement me promet une baisse, encore une, du net de mes pensions de retraites AGIRC et ARRCO, régimes qu'il a mis lui-même en faillite. Et ceci en monnaie progressivement dévaluée. Ce n'est plus 131 euros que ce Gouvernement va me laisser par mois en 2019 mais... 1 euro symbolique.

LMDM

Ma Conclusion Générale du Jour : La LIBERTE n'est plus ! Pour ne pas l'avoir suffisamment défendue, nous n'avons plus le droit de travailler, encore moins de travailler plus, car c'est anti-social, programme commun de la gauche Démocrate et Socialiste depuis 1981 dixit ! Nous n'avons même plus le droit de consommer pour nous chauffer, éclairer, manger, habiller, bouger, sauf à devoir payer un prix sans cesse plus élevé pour la même chose qu'avant, tout en percevant toujours moins de revenus par tous les moyens algébriques additionnés ! Quant à la monnaie que l'État nous oblige à accepter, elle perd tous les mois de la valeur en termes de pouvoir d'achat. Bientôt, ce sera chaque seconde, et au bout, des briques de papiers colorés aux nominaux effarants de 5 Milliards pour acheter un timbre-poste qui nous serviront à allumer le feu ! Bref, la tutelle de l'État-républicain est devenue non seulement insupportable mais d'évidence... CRIMINELLE !

Chronique rédigée sur 4 Pages.

A.D. Laurent **MARTIN DESMARETZ de MAILLEBOIS**

Ancien Professeur d'Economie Politique appliquée au monde bancaire auprès de l'I.F.B., de 1989 à 1993 en sus de mon travail à l'époque de Co-Directeur de Stés off-shore d'investissements aux USA.

Ex-Cadre Hors Classe, Sous-Directeur de l'Etablissement de Portefeuille : SCS « I.R. » du groupe ROTHSCHILD nationalisé en Février 1982 par les idéologues socialo-communistes au pouvoir, traîtres à la France.

Ma devise est : **NON DEFICERE MINIME (NE PAS FAIBLIR, JAMAIS)**

Mon Blason (déposé) après personnalisation de ceux des ancêtres est : « D'Azur, au DEXTROCHERE d'Argent, offrant un LYS des MARAIS au Naturel, au Soleil (le Roi), prélevé sur un lit de 4 Besants ». J'ai voulu marquer ma détermination à aider le Royaume et son Roi à retrouver une monnaie qui ait les qualités requises pour le bonheur des Peuples réunis à la Couronne. Il n'est pas armé, et donc au civil, au contraire des Maréchaux de France ancestraux. Il retrouve donc ce côté « civil » du premier. J'ai aussi voulu marquer une limite nette à mon ambition, au contraire du premier, en limitant l'effort de l'offre à UN LYS tandis qu'il était des 3 LYS au départ en 1715-1720, ce qui m'a paru prétentieux. Quant au Roi, il est ici visualisé par le Soleil alors qu'il était non explicite dans les blasons ancestraux précédents. J'ai donc voulu aussi marquer plus de modestie et d'humilité.

